



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°2021-142

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 80

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 13

Date de convocation :

10/12/2021

Date d'affichage :

20/12/2021

Votants :	98	Pour :	98	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-et-un, le seize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (80) :

ARTIGUES Damien ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DE MERONA Bernard ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PANISSET Marilynne ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : BRIDE Régis ; GIBOZ Brigitte ; GRESSET Dominique ; MAURON Francine ; PAPONNET Sophie.

Excusés (12) : ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BELLAT Stéphane ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin (représenté par GRESSET Dominique) ; CHAMOUTON Patrick (représenté par BRIDE Régis) ; CORAZZINI Sylvie (représentée par PAPONNET Sophie) ; CORON Nathalie ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Excusés ayant donné pouvoir (13) : BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à PANISSET Marilynne ; CATTET Jean-Luc à PERRIN Alexandre ; ETCHEGARAY Josiane à PROST Philippe ; FAVIER Jean-Louis à PROST Philippe ; GEAY David à LONG Grégoire ; GERMAIN Christophe à LONG Grégoire ; GUILLOT Evelyne à BELPERRON Pierre Remy ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; MONNERET LUQUET Jocelyne à CASSABOIS Yannick ; PIETRIGA Guy à GIROD Franck ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à MILLET Jacqueline.

Absents (11) : BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; HUSSON Gérald ; JACQUEMIN Pierre ; LAMARD Philippe ; VIAL Jacques.

Secrétaire de séance : BENIER ROLLET Claude

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- Fixation des indemnités du Président et des Vice-Présidents

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Par délibération du 04 septembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de fixer les indemnités du Président et des Vice-Présidents à hauteur respectivement de 44,55% et 16,32% par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ce qui portait le montant de l'indemnité mensuelle à 1 732,72€ pour le Président et 634,75€ pour les vice-présidents.

Pour les Communautés de communes regroupant 25 000 habitants, l'article R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une indemnité maximale du Président à 67,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et une indemnité maximale de vice-président à 24,73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après une année entière de fonctionnement de la nouvelle intercommunalité et au regard de l'investissement personnel des vice-Présidents d'une part et des frais inhérents à leurs déplacements sur l'ensemble du territoire compte tenu de leur délégation d'autre part, il est proposé de modifier le montant des indemnités des Vice-Présidents à compter du 1er janvier 2022 à 24,73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 961,85 € brut mensuel.

L'indemnité du Président reste quant à elle fixée à 44,55% soit 1732,72€ brute mensuelle.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée est joint en annexe.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 27 octobre 2021 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE FIXER les indemnités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2022

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de m'échelle indiciaire de la fonction publique	Valeur de l'indemnité	
		Mensuelle	Annuelle
Président	44,55%	1 732,72€	20 792,64€
Vice-Président	24,73%	961,85€	11 542,20€

D'INSCRIRE les dépenses d'indemnités de fonction au budget principal de la Communauté

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20211216-D_142_2021-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres
présents.

Pour extrait conforme,



Le Président



Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le



ID : 039-200090579-20211216-D_142_2021-DE

